
Appel permanent – Varia

🔗 <https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=609>

DOI : 10.35562/droit-public-compare.609

Référence électronique

« Appel permanent – Varia », *Droit Public Comparé* [En ligne], Appel permanent, mis en ligne le 06 décembre 2024, consulté le 06 décembre 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=609>

Droits d'auteur

CC BY-SA 4.0



Appel permanent – Varia

TEXTE

- 1 *Droit Public Comparé – Comparative Public Law (DPC-CPL)*, une revue semestrielle à comité de lecture, entièrement dédiée au droit public comparé. Sa création répond à la volonté de développer et promouvoir l'étude et la comparaison des droits publics nationaux et supranationaux. La publication sera exclusivement numérique (plateforme Prairial) et en libre accès.
- 2 DPC-CPL est structurée autour de deux comités essentiellement composés d'universitaires : un comité de rédaction, et un conseil scientifique rassemblant, à eux deux, plus de quarante experts de quinze nationalités ([voir la liste](#)).
- 3 La ligne éditoriale de la revue embrasse le droit public comparé, entendu de façon aussi large que possible. À savoir : les études de droit public étranger ; la comparaison des droits publics nationaux ; la comparaison des droits supranationaux ; la circulation des modèles juridiques ; les rapports de systèmes ; la théorie du droit comparé. Les approches pourront être variées : théorique, historique, sociologique, philosophique, linguistique, et bien entendu de droit positif. En bref, l'interaction avec les autres sciences humaines et sociales est la bienvenue.
- 4 La revue accueille, dans une rubrique « Varia », des études originales, relevant de son champ scientifique. Les propositions adressées au comité de rédaction sont étudiées selon la méthode de la double relecture aveugle, par deux rapporteurs désignés par le directeur scientifique.
- 5 La revue publie également, selon le même principe de sélection, les recensions d'ouvrages qui lui sont proposées.
- 6 Les articles peuvent être rédigés en français ou en anglais, et ils doivent, lorsqu'ils sont rédigés en français, respecter les normes « orthotypographiques » recensées [ici](#).
- 7 Elles doivent être envoyées à l'adresse électronique suivante : dpc_cpl@yahoo.com